

Groupe Sanef



COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2017

ETATS DE SYNTHESE	3
1 ETAT DU RESULTAT GLOBAL	3
2 BILAN CONSOLIDE	5
3 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	6
4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	8
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	8
2 METHODES COMPTABLES	11
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE.....	11
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE	13
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
3.2 CHIFFRE D’AFFAIRES	14
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	14
3.4 CHARGES DE PERSONNEL.....	15
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES	15
3.6 IMPOTS ET TAXES.....	16
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	16
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	17
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES	17
3.10 RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	18
3.11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18
3.12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	19
3.13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS	21
3.14 CLIENTS ET AUTRES CREANCES	23
3.15 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	24
3.16 CAPITAL ET PRIMES D’EMISSION.....	24
3.17 PROVISIONS	24
3.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES	25
3.19 PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	27
3.20 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	29
3.21 PASSIFS EVENTUELS	29
3.22 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	30
3.23 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	30
3.24 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES SEMESTRIELS	31

ETATS DE SYNTHESE

1 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	30-juin-17	30-juin-16
Produits opérationnels		835 087	806 747
Chiffre d'affaires	3.2	823 000	793 746
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		796 477	779 696
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		26 523	14 050
Autres produits	3.5	12 087	13 001
Charges opérationnelles		(388 965)	(373 032)
Achats et charges externes	3.3	(64 482)	(53 641)
<i>dont charges de construction</i>		(26 523)	(14 050)
Charges de personnel	3.4	(90 247)	(87 849)
Autres charges	3.5	(682)	(1 240)
Impôts et taxes	3.6	(83 247)	(79 783)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(150 307)	(150 519)
Bénéfice opérationnel		446 121	433 714
Charges d'intérêts	3.8	(57 476)	(64 206)
Autres charges financières	3.8	(10 809)	(10 974)
Produits financiers	3.8	14 212	4 348
Bénéfice avant impôt		392 049	362 882
Impôt sur les résultats	3.9	(129 217)	(125 224)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	1 260	1 476
Bénéfice de l'exercice		264 091	239 133
Part revenant aux intérêts non contrôlants		20	20
Dont part attribuable aux actionnaires de HIT		264 071	239 113

Résultat par action (<i>en euros</i>)	3.10	3,45	3,12
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		3,45	3,12
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-17	30-juin-16
Bénéfice de l'exercice	264,091	239,133
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	916	537
Effet impôts	(265)	(185)
<i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i>	651	352
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	878	(1,757)
<i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i>	878	(1,757)
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	1,529	(1,405)
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	265,620	237,729
Part attribuable aux actionnaires de Sanef	265,600	237,709
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	20	20

2 BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2017	31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles	3.12	3 661 574	3 751 489
Immobilisations corporelles	3.13	185 133	181 324
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	55 571	54 799
Actifs financiers non courants	3.14	16 040	17 731
Impôts différés actifs		98 357	100 212
Total actifs non courants		4 016 674	4 105 556
Stocks		4 626	5 764
Créances clients et autres créances	3.15	230 732	204 696
Actifs financiers courants	3.14	903	1 176
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.16	593 161	578 233
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		111 672
Total actifs courants		829 422	901 540
TOTAL DE L'ACTIF		4 846 096	5 007 096

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2017	31 décembre 2016
Capital	3.17	53 090	53 090
Primes	3.17	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		(106)	167 098
Capitaux propres part du groupe		707 397	874 602
Intérêts minoritaires		101	120
Total capitaux propres		707 498	874 722
Provisions non courantes	3.18	415 463	416 900
Engagements sociaux différés	3.19	64 114	67 738
Dettes financières non courantes	3.20	2 865 307	2 875 925
Total dettes non courantes		3 344 883	3 360 563
Provisions courantes	3.18	36 952	43 138
Dettes financières courantes	3.20	95 843	314 516
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.21	659 759	269 544
Dettes d'impôt exigible		1 160	39 220
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		105 393
Total dettes courantes		793 714	771 811
TOTAL DU PASSIF		4 846 096	5 007 096

3 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2017	53 090	654 413		167 099	874 602	120	874 722
Distribution de dividendes				(432 747)	(432 747)	(27)	(432 774)
Charges et produits comptabilisés				265 600	265 600		265 600
Autres				(59)	(59)	8	(51)
30 juin 2017	53 090	654 413		(106)	707 397	101	707 498

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable aux actionnaires de HIT	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1er janvier 2016	53 090	654 413		6 352	713 855	106	713 961
Distribution de dividendes				(280 000)	(280 000)	(21)	(280 021)
Charges et produits comptabilisés				237 709	237 709	20	237 729
Rémunération en actions							
Mouvement de périmètre (1)							
Autres				5	5	(5)	
30 juin 2016	53 090	654 413		(35 934)	671 569	100	671 669

4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	1er semestre 2017	1er semestre 2016
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	446 121	433 714
Dotations aux amortissements et provisions	150 307	152 565
Reprises des amortissements et provisions	(1 200)	(1 398)
Plus et moins values de cession		(497)
Variation des stocks	(1 138)	1 151
Variation des clients et autres créances	(2 954)	3 741
Variation des fournisseurs et autres dettes	(35 106)	35 266
Impôt payé	(166 994)	(133 138)
	389 036	491 405
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(17 358)	(9 555)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(91 511)	(43 380)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles		1 000
Paiement des immobilisations financières		(14)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières	3 000	25
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	17 928	
Intérêts perçus		88
	(87 941)	(51 836)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef		(280 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		(22)
Encaissements provenant d'emprunts		100 760
Remboursement d'emprunts	(221 250)	(228 990)
Subventions d'investissement (brut)		375
Intérêts payés	(64 917)	(71 844)
	(286 167)	(479 721)
VARIATION DE TRESORERIE	14 928	(40 152)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	578 233	143 503
TRESORERIE A LA CLOTURE	593 161	103 351

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 30 juin 2017 comme au 31 décembre 2016, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
 - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
 - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
 - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
 - ii) Investissements indirects via :
 - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.
 - b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.
2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :
 - i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32
 - ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.
3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.
4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants)
5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats de plan sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements complémentaires et la politique tarifaire : le contrat de plan entre Sanef et l'Etat s'est achevé en 2015.

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016 et finalisées le 25 janvier 2017 par la signature d'un Protocole d'Accord entre l'Etat et le groupe Sanef. D'un montant de 147 millions d'euros, le PIA prévoit la création ou la modification de 5 échangeurs présentant un intérêt pour la desserte locale et les clients de l'autoroute ainsi que la réalisation de places de covoiturage et des aménagements pour la protection des milieux naturels.

Ces projets seront financés par une hausse complémentaire des tarifs de péage de 0,265 % pour Sanef et de 0,401 % pour SAPN entre 2019 et 2021 et par certaines des collectivités territoriales concernées.

L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu le 14 juin. A date, les avenants aux contrats de concession de Sanef et SAPN contractualisant le PIA sont en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Comptes consolidés Sanef – 30 juin 2017

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).
Les comptes consolidés condensés du premier semestre ont été établis par la direction générale de la société le 1 septembre 2017.

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés condensés du premier semestre 2016 ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative aux états financiers intermédiaires.

L'application de méthodes comptables spécifiques ou de modalités de présentation différentes dans les comptes intermédiaires par rapport aux comptes annuels résulte en conséquence de l'application d'IAS 34.

Ainsi, en l'absence d'établissement de déclaration fiscale au semestre, la charge d'impôt (exigible et différée) est déterminée sur la base du taux d'impôt effectif prévu pour l'ensemble de l'exercice.

Pour des raisons relatives à la répartition du trafic autoroutier au cours de l'exercice, qui favorise la seconde partie de l'année (mois d'été), l'activité et les résultats du premier semestre sont habituellement inférieurs à ceux du second semestre.

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2017 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 auxquels il convient de se reporter, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées ci-dessus et des nouvelles normes suivantes, applicables de façon obligatoire aux états financiers intermédiaires du premier semestre 2017:

- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2010-2012) de décembre 2013 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er février 2015 et concernent 6 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2012-2014) de septembre 2014 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2016 et concernent 4 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.
- Amendements à IAS19 « régimes à prestations définies », à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptable », à IAS1 « présentation des états financiers », ces derniers n'ont pas eu d'impacts matériels sur les états financiers du groupe
- Amendement à IFRS 11 « acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe » ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact sur ses états financiers.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2017 (leur impact éventuel sur les états financiers du groupe est en cours d'étude).

Par ailleurs, les principales évolutions réglementaires sur le premier semestre 2017 sont les suivantes :

- La validation de la loi relative au « Devoir de Vigilance » par le Conseil Constitutionnel en mars 2017. Celle-ci contraint les sociétés à prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance par

le biais d'un « plan de vigilance » à partir de l'exercice 2017 puis d'un « compte rendu » à compter de 2018.

- L'entrée en vigueur au 1er juin 2017, de la loi Sapin 2 qui prévoit notamment la mise en place de 8 mesures clés destinées à prévenir et lutter contre les risques de corruption. Dès 2018 l'Agence anti-corruption, créée par cette loi, initiera des contrôles envers les sociétés concernées. Le groupe SANEF conformément au contexte réglementaire a bien pris les dispositions nécessaires pour se conformer à ces évolutions.

Entrées en vigueur des normes IFRS15, 9 et 16

Les normes IFRS15, relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires, et IFRS 9, relative aux instruments financiers, sont applicables au 1^{er} janvier 2018 et ont fait l'objet d'une étude d'impact anticipée au niveau du Groupe Abertis.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location et applicable au 1 janvier 2019, a elle aussi fait l'objet d'une analyse par Abertis au 30 juin 2017.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les sources principales d'incertitude relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Activité</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
<i>Sapn</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Sanef Aquitaine</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Bip&Go</i>	<i>Distribution (Télématique)</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>SE BPNL</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Léonord Exploitation</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Léonord</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Mise en équivalence</i>
<i>Alis</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Mise en équivalence</i>
<i>Routalis</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Mise en équivalence</i>
<i>A'Lienor</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Mise en équivalence</i>

Absorption de SEA14 par SAPN en date d'effet du 1er janvier 2017

Un traité de fusion avec effet rétroactif au 1 janvier 2017 a été signé le 17 janvier 2017 entre SEA14 et SAPN. En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des activités de SEA14 a été absorbé par SAPN.

Cession des filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT à Abertis en date d'effet du 1^{er} mai 2017

Un accord de cession concernant les filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT a été signé le 16 mai 2017 avec effet rétroactif au 1 mai 2017 entre Sanef SA et Abertis ; ainsi les comptes 2017 de HIT n'incluent que 4 mois d'activité pour ces deux filiales (janvier 2017- avril 2017).

Les données présentées en compte de résultat intègrent 4 mois d'activité. Les données bilancielle sont présentées hors Eurotoll et Eurotoll ZRT.

3.2 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Péages	757 018	738 992
<i>Abonnements et prestations télématiques</i>	12 237	14 092
<i>Redevances des installations commerciales</i>	15 876	14 614
<i>Services télécom</i>	2 937	2 673
<i>Prestations d'ingénierie et autres</i>	8 409	9 326
Chiffre d'affaires hors péages	39 459	40 705
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	26 523	14 050
Chiffre d'affaires	823 000	793 746

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière.

3.3 Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Maintenance des infrastructures	(2 811)	(2 136)
Entretiens et réparations	(7 639)	(8 486)
Consommations et charges liées aux opérations	(11 388)	(10 529)
Autres achats et charges externes	(16 121)	(18 440)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(26 523)	(14 050)
Achats et charges externes	(64 482)	(53 641)

3.4 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Rémunération du personnel	(48 941)	(49 787)
Charges sociales	(26 244)	(26 448)
Intéressement	(5 604)	(3 079)
Participation des salariés	(6 970)	(6 488)
Autres charges de personnel	(1 304)	(1 112)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(1 184)	(934)
Charges de personnel	(90 247)	(87 849)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; son estimation est donc classée comme telle dans les charges de personnel.

3.5 Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	793	1 001
Production immobilisée	2 221	2 281
Subventions d'exploitation	44	51
Autres produits divers	9 029	9 669
Autres produits	12 087	13 001
Charges diverses	(620)	(503)
Dotations nettes aux provisions	(62)	(737)
Autres charges	(682)	(1 240)

3.6 Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Taxe d'aménagement du territoire	(51 409)	(50 602)
Contribution économique territoriale	(24 218)	(22 495)
Autres impôts et taxes	(7 621)	(6 686)
Impôts et taxes	(83 247)	(79 783)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(114 006)	(113 576)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(15 986)	(17 104)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(267)	(243)
Total des dotations aux amortissements	(130 260)	(130 923)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(20 047)	(19 596)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés		
Dotations aux amortissements et provisions	(150 307)	(150 519)

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(57 476)	(64 206)
Total des charges d'intérêts	(57 476)	(64 206)

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux		
Amortissement des soultes payées sur annulation partielles de swap		
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(10 692)	(10 947)
Autres charges financières	(116)	(27)
Total des autres charges financières	(10 809)	(10 974)

<i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Produits financiers		
Produits de participation		
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	13 423	2 763
Autres produits financiers	789	1 585
Total des produits financiers	14 212	4 348

Les produits financiers incluent sur le 1^{er} semestre 2017 un amortissement de 455 milliers d'euros relatifs à la vente au 1^{er} semestre 2013 des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.13.3) ; cet amortissement s'élevait à 2 763 milliers d'euros sur le 1^{er} semestre 2016 et 5 556 milliers d'euros pour l'ensemble de l'année 2016. L'amortissement du swap s'est terminé en janvier 2017.

Par ailleurs, cette diminution d'amortissement sur des swaps de couverture est compensée par l'enregistrement au 1 mai 2017 d'une plus-value de cession consolidée de 11,5 millions relative à la vente des filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT à Abertis.

3.9 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt est calculée sur la base du taux effectif prévu pour l'exercice 2017, soit un taux de 34,43%.

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	1er janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	30 juin 2017
Logiciels acquis	83 426	2 302		(6 820)	78 909
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 884 367	26 523		1 924	8 912 814
TOTAL	8 971 637	28 825		(4 896)	8 995 566

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	1er janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	30 juin 2016
Logiciels acquis	81 012	1 425			82 437
Autres immobilisations incorporelles	3 866				3 866
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 775 252	14 050	(342)	(1 139)	8 787 821
TOTAL	8 860 130	15 475	(342)	(1 139)	8 874 124

Amortissements (en milliers d'euros)	1er janvier 2017	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	30 juin 2017
Logiciels acquis	(65 856)	(2 005)		161	(67 700)
Autres immobilisations incorporelles	(3 838)				(3 838)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(5 150 453)	(112 001)			(5 262 454)
TOTAL	(5 220 147)	(114 006)		161	(5 333 992)

Amortissements (en milliers d'euros)	1er janvier 2016	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	30 juin 2016
Logiciels acquis	(63 111)	(2 455)			(65 566)
Autres immobilisations incorporelles	(3 852)	(4)			(3 856)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 926 230)	(111 117)			(5 037 347)
TOTAL	(4 993 193)	(113 576)			(5 106 769)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	1er janvier 2017	30 juin 2017
Logiciels acquis	17 570	11 209
Autres immobilisations incorporelles	5	5
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 733 914	3 650 361
TOTAL	3 751 490	3 661 575

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	1er janvier 2016	30 juin 2016
Logiciels acquis	17 901	16 871
Autres immobilisations incorporelles	14	10
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 849 022	3 750 474
TOTAL	3 866 937	3 767 355

3.12 Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	1er janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	30 juin 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	723 896	17 205	(3 406)	2 879	740 574
Immobilisations des autres sociétés	3 198	153	(21)		3 330
TOTAL	727 094	17 358	(3 427)	2 879	743 904

Valeur brute (en milliers d'euros)	1er janvier 2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	30 juin 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	703 826	9 123	(3 153)	88	709 884
Immobilisations des autres sociétés	8 257	432	26	(88)	8 627
TOTAL	712 083	9 555	(3 127)		718 511

Comptes consolidés Sanef – 30 juin 2017

Amortissements <i>(en milliers d'euros)</i>	1er janvier 2017	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	30 juin 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(543 740)	(15 987)	3 134		(556 593)
Immobilisations des autres sociétés	(2 030)	(266)	66	52	(2 178)
TOTAL	(545 770)	(16 253)	3 200	52	(558 771)

Amortissements <i>(en milliers d'euros)</i>	1er janvier 2016	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	30 juin 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(520 401)	(17 104)	2 918		(534 587)
Immobilisations des autres sociétés	(6 751)	(243)	36		(6 958)
TOTAL	(527 152)	(17 347)	2 954		(541 545)

Valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	1er janvier 2017	30 juin 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 156	183 981
Immobilisations des autres sociétés	1 168	1 152
TOTAL	181 324	185 133

Valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	1er janvier 2016	30 juin 2016
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	183 425	175 297
Immobilisations des autres sociétés	1 506	1 669
TOTAL	184 932	176 966

3.13 Actifs financiers non courants et courants**Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables**

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « clients et autres créances » (note 3.14) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.15).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 30 juin 2017, en valeur comptable							Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Actifs à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	921						921	921
Créances rattachées à des participations		12 580					12 580	12 580
Prêts		1 976					1 976	1 976
Dépôts et cautionnements		563					563	563
Total des actifs financiers non courants	921	15 119					16 040	16 040

Les créances rattachées à des participations de 12 580 milliers d'euros au 30 juin 2017 (15 392 milliers d'euros au 31 décembre 2016) concernent essentiellement la société concessionnaire Alis.

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016, en valeur comptable							Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Actifs à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	922						922	922
Créances rattachées à des participations		15 392					15 392	15 392
Prêts		1 976					1 976	1 976
Dépôts et cautionnements		430					430	430
Autres actifs financiers		-988					-988	-988
Total des actifs financiers non courants	922	16 810					17 731	17 731

Comptes consolidés Sanef – 30 juin 2017

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	Au 30 juin 2017, en valeur comptable							Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Actifs à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées								
Instruments financiers dérivés								
Autres créances financières		903					903	903
Total des actifs financiers courants		903					903	903

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016, en valeur comptable							Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Actifs à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées								
Instruments financiers dérivés								
Autres créances financières		1 176					1 176	1 176
Total des actifs financiers courants		1 176					1 176	1 176

Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	Quote-part capital détenue au 30 juin 2017	Valeur comptable nette	
		30 juin 2017	31 décembre 2016
- Soderane - Sanef 107,7	99,99	15	15
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SAS	20,63	72	72
- Sogarel	5,00	100	100
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	0,00	0	1
Total titres de participation non consolidés		921	922

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Instruments dérivés

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur ont été cédés au cours du 1^{er} semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d'euros. Cette soultte reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu'en janvier 2017 au maximum. Au cours du 1^{er} semestre 2017, le montant enregistré en produit financier s'élève à 455 milliers d'euros (2 763 milliers d'euros sur le 1^{er} semestre 2016). Le montant restant à amortir au 30 juin 2017 est nul.

Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 541 milliers d'euros au 30 juin 2017 (1 510 milliers d'euros au 31 décembre 2016), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.14 Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Avances et acomptes versés sur commandes	899	601
Clients et comptes rattachés : péages	126 765	95 764
Clients et comptes rattachés autres activités	10 695	11 695
Clients douteux	4 382	3 124
Clients, factures à émettre	36 982	19 347
Autres créances diverses	17 931	15 091
Provision pour dépréciation des créances clients	(7 846)	(6 874)
Total clients et autres créances financières (1)	189 807	138 747
Autres créances non financières	40 925	65 949
Total clients et autres créances	230 732	204 696

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances

Les créances clients et les autres créances financières font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les autres créances diverses d'un montant de 17 930 milliers d'euros au 30 juin 2017 regroupent les autres débiteurs divers (dont mandats TIS chez Sanef et Sapn pour 12 931 milliers d'euros).

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéficiers.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
Equivalents de trésorerie : SICAV	6 008	313 835
Disponibilités	587 153	264 398
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	593 161	578 233

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de BBB.

3.16 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0,69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 30 juin 2017 comme au 31 décembre 2016.

3.17 Provisions

Au 30 juin 2017 :

Non courant	1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	30-juin-17
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416 900	20 047	(31 872)		10 384		415 463
TOTAL	416 900	20 047	(31 872)		10 384		415 463

Courant	1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	30-juin-17
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	7 243	595	(185)				7 654
Autres	35 895	975	(1 659)	(5 910)			29 298
TOTAL	43 139	1 570	(1 844)	(5 910)			36 952

Comptes consolidés Sanef – 30 juin 2017

TOTAL	1er janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	30-juin-17
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416 900	20 047	(31 872)		10 384		415 459
Litiges	7 243	595	(185)				7 654
Autres	35 895	975	(1 659)	(5 910)			29 301
TOTAL	460 039	21 617	(33 716)	(5 910)	10 384		452 414

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant.

Contrairement au 30 juin 2016, la CVE est entièrement en provision non courante (comme au 31 décembre 2016).

Au 30 juin 2016:

Non courant	1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	30-juin-16
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	413 723	19 596	(12 781)		6 992	(5 263)	422 267
TOTAL	413 723	19 596	(12 781)		6 992	(5 263)	422 267

Courant	1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	30-juin-16
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	10 030		(17 200)		3 585	5 263	1 678
Litiges	7 303	167		(316)		(719)	6 435
Autres	14 144	61	(204)			719	14 721
TOTAL	31 477	228	(17 404)	(316)	3 585	5 263	22 834

Total	1er janvier 2016	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	30-juin-16
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	423 753	19 596	(29 981)		10 577		423 945
Litiges	7 303	167		(316)		(719)	6 435
Autres	14 144	61	(204)			719	14 720
TOTAL	445 200	19 824	(30 185)	(316)	10 577		445 100

3.18 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrières, mutuelles des retraités et retraite supplémentaire) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30-juin-17	31-déc.-16
Régimes post-emploi à prestations définies	52 058	52 279
Autres avantages	12 055	15 459
Total	64 114	67 738

Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30-juin-17	31-déc.-16
Engagement et droits	52 058	52 279
Total	52 058	52 279

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	30-juin-17	31-déc.-16
Taux d'actualisation	1,25%	1,25%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe.

Autres avantages

Les autres avantages regroupent les médailles du travail et autres provisions.

Au 30 juin 2017 la totalité de la provision a été consommée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2017				31 décembre 2016			
	CATS	Médailles	Provisions	TOTAL	CATS	Médailles	Provisions	TOTAL
Au 1er janvier	0	1 371	14 088	15 459	158	1 164	16 556	17 878
Entrée de périmètre				0				0
Dotation				0				0
Utilisation		-86	-3 292	-3 378	-161	-183	-2 468	-2 812
Reprise sans utilisation				0				0
Actualisation financière				0	3			3
Pertes et gains actuariels		-25	0	-25		390		390
Au 31 décembre	0	1 260	10 796	12 056	0	1 371	14 088	15 459

3.19 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2017				Juste valeur à la clôture
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	
Emprunts courants et non courants	2 902 307			2 902 307	3 259 386
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 776			20 776	20 776
Intérêts courus et non échus	20 750			20 750	20 750
Total dettes financières hors fournisseurs	2 961 151	0	0	2 961 151	3 318 230
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.20)	516 651			516 651	516 651
Total dettes financières selon IAS 39	3 477 802	0	0	3 477 802	3 834 881

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2016				Juste valeur à la clôture
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	
Emprunts courants et non courants	3 121 175			3 121 175	3 642 150
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	20 769			20 769	20 769
Concours bancaires courants	94			94	94
Intérêts courus et non échus	31 084			31 084	31 084
Total dettes financières hors fournisseurs	3 190 440	0	0	3 190 440	3 711 415
Fournisseurs et autres dettes financières	122 028			122 028	122 028
Total dettes financières selon IAS 39	3 312 468	0	0	3 312 468	3 833 443

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

L'endettement financier du groupe est libellé exclusivement en euro. Ses recettes et ses dépenses sont également essentiellement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

Depuis la vente au cours du 1^{er} semestre 2013 des swaps de taux d'intérêts destinés à variabiliser les taux fixes d'une partie de la dette Sanef et Sapn, il n'y a plus d'instruments de variabilisation de la dette.

Comptes consolidés Sanef – 30 juin 2017

Le 19 octobre 2016, Sanef a émis un nouvel emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance 12 ans (19 octobre 2028) avec un coupon de 0,95%.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-17	31-déc.-16
Taux fixe ou révisable	2 783 104	2 898 846
Taux variable	119 204	222 329
Total	2 902 307	3 121 175

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts

La répartition des emprunts au 30 juin 2017 par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2017	24 000						24 000
2018	13 000	103 000					116 000
2019		311 962	7 000				318 962
2020			13 000	242 530			255 530
2021				13 000	207 083		220 083
2022					10 000	256 731	266 731
2023						360 517	360 517
2024						452 793	452 793
2025							
2026						592 506	592 506
2027							
2028						295 186	295 186
30 juin 2017	37 000	414 962	20 000	255 530	217 083	1 957 733	2 902 307
31 décembre 2016	245 250	120 000	318 724	255 240	219 941	1 962 020	3 121 175

Par ailleurs, le groupe Sanef a peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

3.20 Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-17	31-déc.-16
Avances et acomptes reçus sur commandes	13 780	9 535
Fournisseurs	18 587	22 645
Dettes sur immobilisations	35 758	89 848
Autres dettes financières	448 527	0
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	516 651	122 028
Dettes fiscales et sociales	130 323	132 642
Produits constatés d'avance	12 784	14 874
Total dettes non financières	143 107	147 516
Total dettes fournisseurs et autres dettes	659 758	269 544

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

L'augmentation des autres dettes financières au premier semestre 2017 correspond principalement aux dividendes à payer par Sanef à HIT d'un montant de 432 747 milliers d'euros.

3.21 Passifs éventuels**Litiges**

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Sanef considère qu'au 30 juin 2017, aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-17	31-déc.-16
Engagement 1% paysage	3	162

Cautions données

En raison de la sortie du périmètre des filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT, le groupe SANEF n'a plus comme cautions données que les cautions suivantes :

Sanef a donné deux garanties maison-mère pour un montant total de 2 367 milliers d'euros en faveur de Sanef Aquitaine dans le cadre de l'exploitation de l'autoroute A65 pour A'Lienor, sans modification depuis le 31 décembre 2016.

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 990 milliers d'euros au 30 juin 2017, sans modification par rapport au 31 décembre 2016.

Sanef a donné une garantie à SAPN pour l'autoroute A150 à hauteur de 900 milliers d'euros.

Le montant total des cautions au 30 juin 2017 est de 11 257 milliers d'euros (21 038 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.22 *Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés*

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Une partie significative de la dette financière du groupe Sanef a été contractée à taux fixe.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts.

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

3.23 *Transactions avec les parties liées*

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Le groupe Sanef n'a pas eu de compte courant créditeur au cours du 1^{er} semestre 2017.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat entre en vigueur à compter du 1 juillet 2017.

Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 30 juin 2017, le groupe a une créance totale de 12,6 millions d'euros auprès de la société Alis (comme au 31 décembre 2016). Le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 8,1 millions dont 1 million d'euros de TVA, au taux d'intérêt de 12%.

Le groupe a également une avance actionnaire de 1,9 millions d'euros au taux d'intérêt de référence (art. CGI 39.1 3 soit 2.08% à fin décembre 2016 pour un montant de 2,8 millions au 31 décembre 2016) ainsi que des créances d'exploitation pour 2,1 millions d'euros hors taxe (soit 2,6 millions TTC) au 30 juin 2017 (inchangé depuis le 31 décembre 2016) remboursable par montant fixe de 166 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

3.24 Événements postérieurs à la clôture des comptes semestriels

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.